

Mon Toit Fleurusien

Magazine n° 6

MARS 2018

Le magazine des locataires
de la société de logements de Fleurus



Pages 4-5

«L'AVIQ»



Pages 6-7

«Trucs et astuces»



Pages 8-9

«Économisons l'eau»





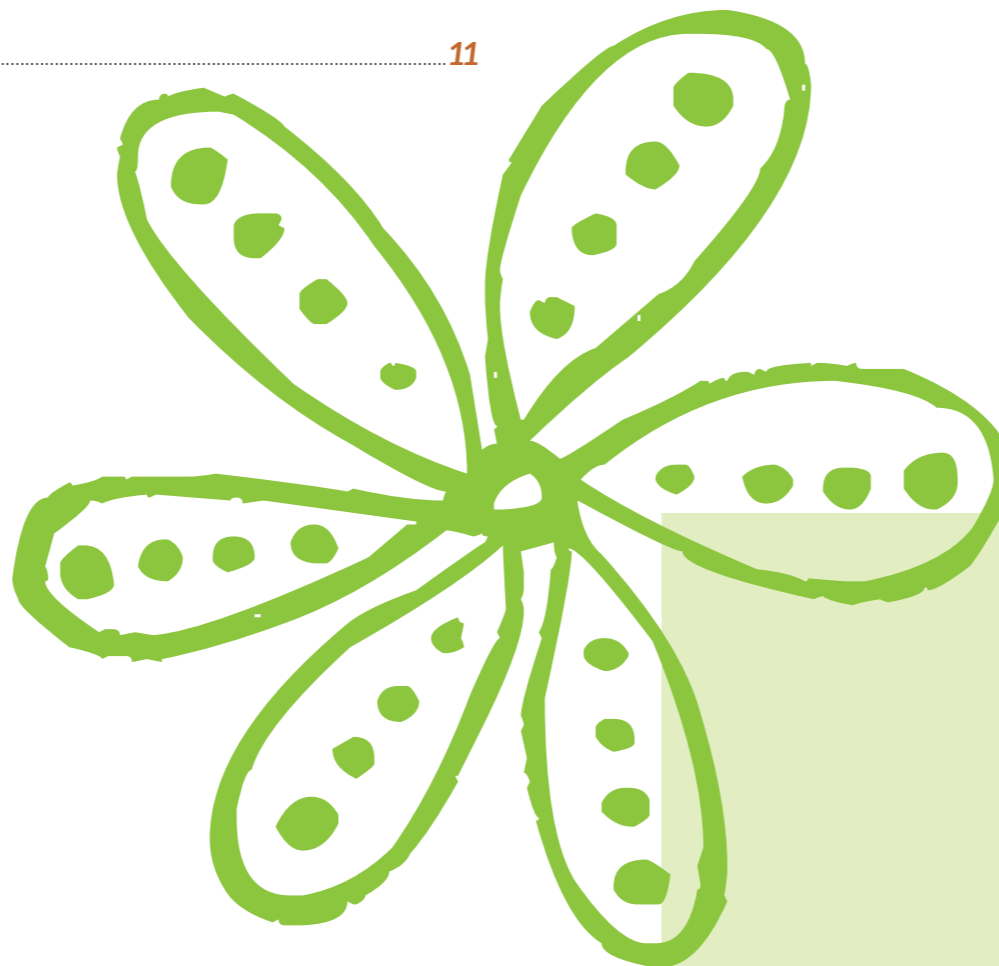
Sommaire

Sommaire.....	2
Édito du Comité de Direction.....	3
Quelques conseils de votre société de logement et de l'AVIQ.....	4-5
Prévention - Trucs et astuces.....	6-7
Conseils - Économisons l'eau.....	8-9
CCLP concours - Pâques + Elections.....	10
ICDI.....	11



Ont participé à ce magazine:

Editeur responsable: Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot - Gilly



Édito du Comité de Direction

Le monde change, c'est un constat. La télévision, les médias, tout le monde en parle.

Nos vies sont bousculées par ces nouveaux modes de vie qui s'imposent à nous et pour lesquels nous devons trouver des réponses.

Il n'y a pas si longtemps encore, peu de gens se souciaient des consommations énergétiques et de la nécessité d'envisager des moyens d'économie.

Pourtant, depuis plusieurs années, les charges augmentent en même temps que les prix flambent et chacun d'entre nous a pris conscience qu'il est crucial d'agir, que ce soit en isolant son logement ou, dans un premier temps, en programmant correctement son thermostat pour que la facture d'énergie n'explose pas.

Il en va de même avec la consommation d'eau.

Le prix du carburant fluctue beaucoup, mais le coût global annuel ne cesse d'augmenter. Les véhicules plus anciens ne pourront bientôt plus entrer dans les villes.

Il est important pour chacun de tendre vers une consommation responsable qui, non seulement préserve le portefeuille, mais est également soucieuse de l'environnement et du climat.

Dans ce cadre, la gestion des déchets est également devenue un enjeu majeur de notre société. Le tri sélectif, le recyclage, le compostage sont autant de nouvelles habitudes qu'il nous faut intégrer. Une bonne gestion des déchets peut, par ailleurs, faire économiser beaucoup d'argent.

Si l'environnement et le cadre de vie de nos quartiers sont importants, le confort intérieur du logement l'est tout autant. Mon Toit Fleurusien est de plus en plus souvent confrontée aux demandes d'adaptation de logement par des personnes dont la mobilité est devenue réduite. Comme pour tout autre chose, il existe des règles rappelées dans l'article qui y est consacré. Il est important de les respecter pour éviter tout problème en fin de bail.

Enfin, nous ne voudrions pas terminer cet éditto sans évoquer la 138^e sortie de la Cavalcade à Fleurus. Cet événement festif, connu bien au-delà de notre ville, est un moment de convivialité qui tisse les liens sociaux et favorise le vivre-ensemble.

Bonne lecture et bonne Cavalcade !



Le Comité de Direction



Conseils



Conseils

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET AMÉNAGEMENT DU DOMICILE: QUELQUES CONSEILS DE VOTRE SOCIÉTÉ DE LOGEMENT ET DE L'AVIQ!

Attention, Soyez prudents, n'allez pas trop vite!

Mon Toit Fleurusien reçoit régulièrement des demandes de transformation du domicile.

L'Agence pour une vie de qualité (AViQ) est l'administration compétente pour toutes les questions relatives au financement de ces adaptations. Un rappel des règles est nécessaire afin d'éviter les mauvaises surprises.

La première règle est que Mon Toit Fleurusien est propriétaire du logement que vous louez. Il est donc important de lui demander, par écrit, son accord avant toute adaptation!

La deuxième règle importante porte sur la nature de la demande d'aménagement. L'AViQ finance deux sortes d'aides. La première concerne les aides à la mobilité personnelle (cannes, rampes, voiturettes, adaptations de voitures, etc.) et la seconde vise les aides aux aménagements et adaptations de maisons (adaptation des pièces de vie, élévateurs d'escalier, barres d'appui, etc.). Ces aides sont la propriété de la personne qui en a besoin.

Prenons un exemple pour mieux comprendre l'importance de ne pas aller trop vite! La famille Dupont vit dans un logement social. Suite à un accident de voiture, M. Dupont souffre de graves problèmes de mobilité, vivre dans son domicile nécessite quelques adaptations,

La première étape que devra faire, Monsieur Dupont, sera de demander à la société «Mon Toit Fleurusien» si un logement plus adapté ou plus adaptable (de plain-pied) est disponible. Ces dernières années, Mon Toit Fleurusien a construit 6 logements adaptables et est encore en train de construire 4 logements adaptables qui seront mis en location durant cette année 2018. Parmi ces 10 logements, 4 sont des logements à revenus moyens, les 6 autres sont des logements sociaux habituels. Si la société ne peut pas, parce qu'il n'y a plus de logements adaptables disponibles, répondre à la demande de M. Dupont, celui-ci demandera l'autorisation pour adapter son logement.

La politique de «Mon Toit Fleurusien» est de garder, autant que possible, des logements «standards». En effet, une fois le locataire à demande spécifique parti, le logement adapté ne correspondra plus forcément à la demande des locataires suivants.



Cependant, certaines petites adaptations sont encore autorisées, comme des rampes d'escalier ou des barres d'appui dans les salles de bain.

Après avoir trouvé un accord avec la société de logement, Monsieur Dupont s'adresse alors à l'AViQ, de laquelle il doit recevoir également un avis positif.

Il s'agit bien, ici, d'obtenir deux autorisations. L'une auprès de votre société de logement (Mon Toit Fleurusien) et l'autre, auprès de l'AViQ. Avant tout début de travaux, il est important d'avoir ces deux accords!



Les adaptations demandées et acceptées sont donc installées dans l'habitation de Monsieur Dupont.

Mais l'année suivante, la famille Dupont décide de déménager. Et c'est à ce moment que commencent les ennuis. M. Dupont est propriétaire du matériel installé. Il doit, donc, l'emporter avec lui, car il doit rendre son logement social dans l'état dans lequel il lui a été loué (selon l'état des lieux d'entrée).



Et d'autres problèmes risquent aussi de se poser: que faire de ces adaptations sur mesure pour Monsieur Dupont qui ont été réalisées en fonction du logement? M. Dupont en a toujours l'utilité, mais cet équipement était fait aux mesures du logement précédent et ne peut pas s'adapter au nouveau logement. En outre, M. Dupont ne peut faire une nouvelle demande pour d'autres adaptations auprès de l'AViQ car aucun renouvellement de l'intervention n'est prévu pour un déménagement de cet ordre!

Avant d'entamer ces démarches, réfléchissez bien à votre futur! Combien de temps pensez-vous encore rester dans votre logement?

Et s'il y a malfaçons?

Les malfaçons restent les situations les plus gênantes. Qui doit être tenu pour responsable d'une malfaçon? L'entreprise qui a réalisé les travaux? Le locataire, qui devait veiller à la bonne réalisation des travaux? La société de logements sociaux, propriétaire du logement, qui a donné un accord de principe? Le service-conseil, qui a fait des recommandations? L'AViQ, qui a accordé une intervention?

Face à ce grand nombre d'intervenants, il est difficile de s'y retrouver. De manière générale, le bon sens exige que le locataire qui demande une adaptation de son logement veille à la bonne réalisation de celle-ci. Il est responsable du choix de l'entreprise à qui il confie les travaux d'aménagement. Si cette entreprise ne réalise pas les tra-



vaux correctement, le locataire devra activer les mécanismes de protection des consommateurs!

En aucun cas, la société «Mon Toit Fleurusien» ne peut être tenue pour responsable, pas plus que l'AViQ. Il s'agit d'une relation contractuelle entre l'entreprise de construction et le locataire. Attention, donc, à bien comprendre les responsabilités de chacun en cas de problème, surtout lorsqu'il s'agit de réparer à grands frais des erreurs qui auraient pu être évitées dès le départ si chaque partie avait suivi les recommandations!

Dernière règle importante à retenir pour les locataires:

L'AViQ ne prend à sa charge que les demandes pour lesquelles elle a donné son accord! Donc, avant d'acheter une aide technique ou transformer son logement, il faut qu'une demande soit introduite à l'AViQ et, pour bénéficier du remboursement, qu'un avis positif soit rendu. Il est donc fortement conseillé d'attendre la décision de l'AViQ avant de procéder à l'achat ou à l'aménagement prévu.

Une information complète peut être trouvée sur le site de l'AViQ: www.aviq.be/handicap → vos besoins → être autonome → l'aide individuelle à l'intégration (aide matérielle) Le N° Vert est également à votre disposition: 0800/16061





Prévention

Prévention



TRUCS ET ASTUCES

LES BEAUX JOURS ARRIVENT, PROFITONS DU JARDIN!

En tant que locataire, vous avez le devoir d'entretenir votre jardin. Cependant, pourquoi ne pas prendre cette tâche comme un plaisir plutôt qu'une obligation? Avoir un joli jardin, bien entretenu, fleuri et pourquoi pas cultiver vos propres légumes. N'est-ce pas plus agréable de vivre dans un cadre propre et verdoyant?

Certaines plantes permettent de lutter contre les mauvaises herbes. En les plantant, vous conserverez donc un beau gazon naturellement:

- Les **œillets d'Inde**, les **roses d'Inde** et les **soucis** sont connus pour sécréter des substances efficaces contre les mauvaises herbes, notamment contre le chiendent. Ces fleurs coûtent entre 2 € et 5 € le paquet d'une centaine de graines.
- Les substances émises par les **racines de sarrasin**, quant à elles, empêchent les graines de mauvaises herbes de germer.

Vous adorez jardiner et êtes toujours à l'affût de trucs et astuces, de petits gestes efficaces pour embellir votre jardin, qu'il soit potager ou pas? Au quotidien, votre jardin mérite des gestes simples.

■ Comment tondre?

Plus on tond ras, plus il faut tondre souvent. Un gazon doit être tondu idéalement entre 6 et 10 centimètres. Une pelouse tondue ras sera plus sensible au piétinement ainsi qu'à la sécheresse, surtout durant les périodes de fortes chaleurs.

VOS HAIES:



En façade, leur hauteur sera limitée à 1,80 m au maximum.

Attention: la (dé)plantation d'arbres est formellement interdite. Les déchets verts seront enlevés par le locataire.

Les haies, qu'elles soient composées de feuillus ou de conifères, se révèlent très pratiques. En plus d'offrir un brin d'intimité, elles absorbent les bruits de la ville et servent d'habitat aux oiseaux.

Quand tailler?

Les haies se taillent durant toute la période de croissance active, c'est-à-dire tant que les tiges et le feuillage se développent. Cela correspond aux mois de **mai, juin, juillet et août**.

Habituellement, la taille cesse vers la fin août pour ne pas stimuler le développement de jeunes pousses qui seront incapables de s'endurcir avant l'arrivée de l'hiver.

Comment tailler?

Tailler régulièrement la haie évite que ses Branches ne deviennent des troncs! Il est important de tailler régulièrement ses haies pour faciliter le travail! Au risque de devoir utiliser une tronçonneuse!

Pour rappel, l'entretien des haies est sous la responsabilité du locataire!

Pour traiter et entretenir votre pelouse, voici quelques conseils:

■ Le **marc de café** est un bon engrais naturel, mais si la surface à traiter est grande, vous risquez de dépenser en café un prix nettement supérieur à celui d'un paquet d'engrais bio, environ 30 € les 12 kg.

■ Pour éliminer les chardons, saupoudrez du **gros sel** autour de la base des tiges.

■ Simple et économique, pensez à l'**eau bouillante salée**, qui, versée à la racine de la plante ou de l'herbe que vous souhaitez éliminer, brûle la racine. L'eau de cuisson de vos pâtes, riz et pommes de terre fera parfaitement l'affaire.

■ Autre astuce, le **lait caillé**: qui, versé au pied des plantes indésirables, les tuera en quelques jours, même si elles sont volumineuses!

VOTRE GAZON:

Afin que votre gazon présente un bel aspect, il est indispensable de le tondre régulièrement. Plus vous tondrez souvent, plus votre gazon sera beau. De plus, vous limiterez ainsi «naturellement» les mauvaises herbes.



Une belle pelouse réclame un arrosage régulier. Il est inutile d'arroser souvent mais plutôt de manière abondante.

Astuce: Arrosez le soir ou la nuit très généreusement (4 à 5 litres d'eau au m²). Un arrosage copieux par semaine est souvent suffisant. Pour économiser l'eau, n'hésitez pas à récupérer l'eau de pluie! Vous pouvez aussi garder l'eau du nettoyage des légumes pour arroser vos petites plantations.

■ Quand tondre?

Au printemps et en automne (du mois d'avril au mois d'octobre), une tonte par semaine est la règle et tous les 15 jours en été. En effet, si vous tondez rarement, la tonte sera plus difficile.

Astuce: La pelouse doit être sèche. N'intervenez donc pas trop tôt le matin: la tonte sera bien plus efficace et vos voisins vous en remercieront!



ALORS, PASSEZ À L'ACTION !!!





Conseils



Conseils



L'eau est source de vie, économisons-là!

Savez-vous que:

Mince filet d'eau
16 l/h → 140 m³/an

environ
700€/an

Goutte à goutte
4 l/h → 35 m³/an

environ
180€/an

Chasse d'eau
qui fuit
25 l/h → 219 m³/an

environ
1100€/an

Une fois par mois, pour éviter les mauvaises surprises: faites ce geste: le soir, avant d'aller dormir, lorsque personne dans la maison n'a besoin d'eau, relevez votre compteur. Au lever, vérifiez que votre compteur n'a pas bougé!

Dans notre magazine précédent, nous vous avons donné les astuces pour économiser l'eau dans la maison. Nous continuons notre article, avec l'arrivée de la belle saison, pour faire des gestes en dehors de la maison!

Au potager:

- Gardez l'eau du nettoyage des légumes pour arroser le jardin ou les plantes.
- Arrosez de préférence le soir pour éviter l'évaporation trop rapide de l'eau.
- Installez des systèmes d'arrosage goutte à goutte, en récupérant l'eau de pluie.
- Mettez de la paille entre les lignes de plantations, la paille gardera mieux l'humidité.
- Binez pour aérer la terre.

Lavez votre voiture dans une station de lavage. Vous consommerez 60 litres à la station contre 200 litres chez vous!

Votre potager:

Dès le mois de mars, de nombreux légumes peuvent être semés en pleine terre. Toutefois, il est préférable d'utiliser des mini serres afin de lancer vos semis. Vous pourrez ainsi les repiquer au jardin en juin après les derniers risques de gel.

Que semer au potager? Et quand? Toutes les réponses dans le calendrier des semis et plantations au potager (voir ci-contre)! Organiser ses semis et plantations est primordial si vous voulez profiter de vos récoltes à chaque saison!

Commencez par des produits faciles à cultiver. Choisissez plutôt des salades, oignons de printemps, carottes, betteraves et épinards. Ils sont faciles à cultiver et se récoltent dès la première année.

Astuces: Il est important de semer à la bonne température

- La plupart des légumes commencent à germer à partir de 10 °C.
- N'hésitez pas à investir dans un thermomètre de sol.
- Pour accélérer le processus de réchauffement de votre sol, recouvrez-le d'une bâche en plastique noir une ou deux semaines avant de semer.

Quelques conseils futés pour commencer et entretenir un potager:

1. Trouvez l'endroit idéal:

De préférence, votre potager devra se situer dans un endroit ensoleillé et idéalement à l'abri du vent.

2. Plantez des légumes que vous aimez:

La laitue, les épinards et les petits pois ont une croissance rapide et sont de bons points de départ. Sur une petite parcelle, choisissez des légumes qui peuvent être cultivés rapprochés les uns des autres, comme les salades, les haricots, l'ail et les oignons. Ils ont les mêmes besoins en engrais et en eau. Plantez-les en blocs plutôt qu'en rangées.

3. Techniques de plantation simples

Divisez la parcelle en quartiers approximatifs et prévoyez de mettre en place une rotation des cultures pour éviter l'accumulation de parasites et de maladies.

Chaque année, changez les quatre principaux types de cultures de place: les légumineuses (pois et haricots), les crucifères (comme le bro-



coli et le chou), les pommes de terre, et les légumes racines et les oignons.

Voici quelques conseils pour bien cultiver ses légumes:

- Les légumes ont des besoins différents et les négliger peut entraîner des maladies ou de mauvaises récoltes.
- En règle générale, ils ont besoin de 2,5 centimètres (un pouce) d'eau par semaine.
- Votre potager doit toujours être exempt de mauvaises herbes en début d'été, mais soyez particulièrement attentif en juillet, août et septembre, lorsque les mauvaises herbes ont tendance à prendre le dessus.
- N'utilisez pas trop d'engrais (dans la plupart des cas, tant que vous ajoutez beaucoup de matières organiques chaque année comme le compost votre potager n'aura pas besoin de nutriments supplémentaires).
- Ne laissez pas vieillir les plants, non seulement cela attire les insectes et les maladies mais cela ralentit et même arrête la production.



CALENDRIER DES SEMIS POUR VOTRE POTAGER

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
BETTE												
BETTERAVE												
CAROTTE												
CIBOULETTE												
CONCOMBRE												
CORNICHON												
COURGE												
COURGETTE												
OIGNON												
POMME DE TERRE												
EPINARD												

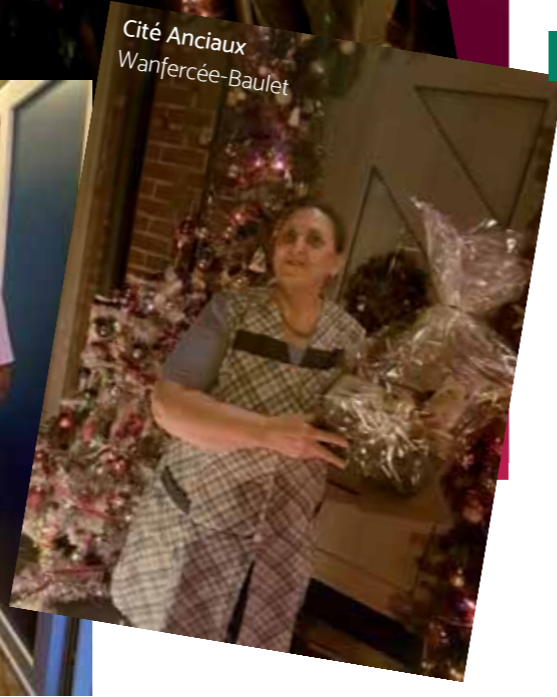
■ Sous abri chaud ■ Semis sous abri ■ Semis en place ■ Récolte



Locataires

Concours de décorations et d'illuminations

Une belle réussite pour notre premier concours les «Décorations et illuminations des façades à Noël» organisé par notre CCLP dans les cités. Nous sommes heureux de mettre dans ce magazine les photos de nos 6 gagnants (pour ceux qui n'ont pas vu sur notre site «Facebook CCLP»).



Élections CCLP 2018



Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres la brochure éditée par la Société wallonne du Logement qui vous explique le fonctionnement du Comité consultatif des locataires et propriétaires. Si vous souhaitez faire partie du futur Comité, vous avez la possibilité d'introduire votre candidature avant le 2 avril 2018.

À METTRE À VOTRE AGENDA

FÊTE DES ENFANTS ET CHASSE AUX ŒUFS

dimanche 8 avril 2018

dans la cité des Noisetiers à Lambusart à partir de 14h00.



Propreté



CE QUI LUI MANQUE? C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!

COLLECTE DE LIVRES SAMEDI 16 JUIN DANS VOTRE RECYPARC

Un livre sympa et en bon état servira 2 fois!



WWW.COPIDEC.BE | LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES



Les petits plastiques P+

Dès le 5 janvier 2018, les citoyens pourront diminuer leur production de déchets résiduels et améliorer le tri en rapportant les petits plastiques P+ au recyparc!

Qu'est-ce qu'un P+? En gros, ce sont tous les petits objets en plastique et plastiques d'emballage qui, aujourd'hui, sont interdits dans le sac bleu PMC.

Films, sacs et sachets en plastique



Raviers, barquettes et pots en plastique



Emballages vides de produits d'hygiène



Petits objets en plastique



COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine-l'Évêque	Gerpennes	Montigny-le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne-au-Pont
Mardi	Fleurus 2 Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpennes Gougnies Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymée, Fromiée		Charleroi Gutroux Monceau-sur-Sambre
Mercredi		Fontaine-l'Évêque Forchies-la-Marche Leernes		Landelies Montigny-le-Tilleul	Jumet Roux Mont-sur-Marchienne
Judi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangnies 2 ^{ème} passage : (sac blanc) Fleurus-Centre Vieux Campinaire				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne-Docherie Montignies-sur-Sambre



Contacts

SCRL MON TOIT FLEURUSIEN

Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus

Numéro de téléphone: 071/82.71.60

Fax: 071/800.760

Site internet: www.montoit.be

Adresse mail: info@montoit.be

 [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Nos bureaux seront fermés:
le lundi 2 avril 2018
le mardi 1^{er} mai 2018
le jeudi 10 mai 2018
le lundi 21 mai 2018.



Permanences téléphoniques:
tous les jours
de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h00.



Les jours et heures de permanence au guichet sont:
les lundis et mardis de 9h00 à 12h00
et les jeudis de 12h45 à 15h30.

L'inscription d'une candidature se fait **uniquement sur rendez-vous**

(le mercredi après-midi ou le jeudi matin)

NUMÉROS D'URGENCE

- Urgences médicales et services d'incendie **112**
- Aide policière d'urgence en Belgique **101**
- Centre anti-poisons **070 245 245**
www.poissoncentre.be
- Child Focus **116 000**
www.childfocus.be
- Ecoute-Enfants **103**
www.103ecoute.be
- Télé-accueil (Quelqu'un à qui parler dans l'anonymat) **107**
www.tele-accueil.be
- Ligne de prévention suicide (gratuit, 24 h/24, dans l'anonymat) **0800 32 123**
www.preventionsuicide.be
- Ecoute violences conjugales **0800 30 030**
www.ecouteviolencesconjugales.be